

## <u>Stagiaires 2015 :</u>

## La FNECFP-FO écrit à la ministre

Communiqué du 1/09/2015

Montreuil, le 1er septembre 2015.

Madame la Ministre,

Nous nous tournons à nouveau vers vous comme nous l'avons fait le 23 juin, le 3 juillet et lors de notre audience le 10 juillet 2015 sur le dossier des stagiaires.

Une nouvelle année scolaire débute. Les stagiaires ont été convoqués dès le 25 août. La circulaire parue au BO du 2 juillet reconnaît l'engagement de la responsabilité juridique de l'Etat en cas d'accident sur cette période ainsi que pour le 31 août. Cependant, cette année encore, pas de remboursement des frais de transport, des nuitées d'hôtel, des repas, alors que les baux ne sont signés qu'en début de mois. Le décret du 3 juillet 2006 et celui du 8 septembre 2014 ne peuvent s'appliquer que dès lors que les personnels sont installés administrativement soit le

Nous vous demandons donc de prendre les dispositions pour que tous les stagiaires qui en feraient la demande puissent être remboursés de l'avance qu'ils ont été contraints de faire. Leur premier traitement versé au mieux fin septembre ne s'élèvera qu'à 1320 €...

Lors des milliers de contacts que notre fédération a établi tout au long des ces journées d'accueil force est de constater que les problèmes évoqués tout au long de l'an dernier ne sont absolument pas résolus pour ces nouveaux stagiaires. Pire, ce qui avait été obtenu ESPE par ESPE est remis en cause.

La notion de parcours individuel de formation pour les stagiaires, apprécié par discipline, par ESPE, ne comporte

La FNEC FP-FO vous rappelle que statutairement les lauréats de concours, sont des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants contractuels en stage. L'obtention du concours leur donne droit à une formation. Cette formation n'est pas une période d'essai, mais complémentaire à leur statut de stagiaire. Cette formation ne saurait être un

Or déjà, on oblige les titulaires de MEEF à refaire un Master. Inversement, on oblige les titulaires de Master à refaire un MEEF pour être titularisés en 2016 alors que statutairement ils n'en ont pas besoin. On contraint les titulaires de Master à passer un DU... La surcharge de travail avec le stage en responsabilité (demi-service d'enseignement en fonction de l'obligation réglementaire de service), la pléthore d'évaluations, les allers-retours à l'ESPE, la préparation de cours, les mémoires et portfolio demandés, l'obligation de présence, les pressions, les chantages à la titularisation, le refus d'alléger le service des stagiaires temps plein 2014 qui sont en redoublement, des stagiaires affectés loin de toute université, d'autres dont le demi-service n'est pas respecté : tout recommence donc.

C'est pourquoi, dès avant que les stagiaires ne soient dans une situation de fragilisation, de burn out, d'échec nous vous demandons de prendre des décisions rapides et précises d'allègement de leur formation et service et que toutes les demandes soient prises en compte par les rectorats et les ESPE. Ne pas tenir compte des remontées, des demandes, une fois encore, serait un signe plus que négatif donné à tous les personnels.

Nous souhaitons que vous nous apportiez toutes les garanties que l'année qu'ont vécue les stagiaires 2014 ne se reproduise pas. Nous sommes prêts bien entendu à vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Hubert Raguin** Secrétaire général FNEC FP-FO